

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 886

présenté par
M. Ruffin

ARTICLE PREMIER

Après l'alinéa 13, insérer l'alinéa suivant :

« 3° Imposer aux brigades covid de la caisse primaire d'assurance maladie d'être redéployées sur des missions de transmission des informations relatives à la campagne de vaccination auprès des personnes atteintes de diabète et non vaccinées, afin de les convaincre d'une prise de rendez-vous pour une vaccination. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

« Cet amendement vise à réorienter les missions des brigades Covid afin de convaincre les personnes diabétiques de se faire vacciner.

Selon une dernière étude relayée par France 24, 30 % des personnes avec des comorbidités ou atteintes de maladies grave ne sont pas encore vaccinées. Une véritable stratégie de protection de plus des populations, c'est une stratégie qui cible, ce que ne fait pas le Gouvernement.

Ainsi, nous demandons que soit mobilisés des personnels pour aller convaincre les plus en danger de se faire vacciner.

La demande de réorientation des brigades plutôt que des créations de postes permet de passer la recevabilité financière. »